



## La CELR a 20 ans

### Un paquebot au milieu des icebergs (1) !

*« Une société qui ne se souvient plus de son passé est condamnée à ne pas avoir d'avenir »*

*C'est parce que tout le monde connaît cette maxime, que nous nous étonnons que personne dans l'entreprise, mis à part la CFDT, n'ait marqué l'anniversaire de la création de la CELR !*

Alors pourquoi « *Un paquebot au milieu des icebergs* » ? L'orchestre continue-t-il de jouer pendant que nous coulons ? Peut-être ! Mais l'information ne nous est pas encore parvenue. Alors pourquoi ce titre ? Tout bonnement, parce qu'on compare souvent les grandes entreprises à de gros bateaux difficilement manoeuvrables.

La CFDT CELR a diffusé 5 tracts pour souligner les évolutions les plus notables de l'entreprise\*, sur les thèmes suivants : les conséquences des changements de l'outil informatique, l'exigence de plus en plus forte de rentabilité, la Réforme de 99 et ses conséquences sur le pouvoir dans les Caisses et le fossé grandissant entre le personnel et les dirigeants des entreprises.

Nous pouvons constater que ces bouleversements ont touché l'ensemble du réseau des Caisses d'Épargne, bien au-delà de la simple CELR.

Une entreprise peut avoir des difficultés pour des raisons financières, quelques exemples parmi d'autres :

- Au début des années 90, la CELR a garanti 8% d'intérêt aux heureux titulaires des Plans d'Épargne Populaire. La CELR n'a pas pu (re)prêter ou placer ce pactole plus cher.
- Nous vendons tous les jours des crédits avec une marge très faible... en tout cas insuffisante pour couvrir le risque.
- Pour tenter de retenir nos clients face à la banalisation du livret A, nous leurs avons proposé de forts coûteux livret Grand Prix suivant le fameux dicton : « *pour éviter d'être mouillé par la pluie, il suffit de plonger dans la rivière !* »

\*A votre demande, nous tenons à votre disposition ces 5 tracts numérotés 1, 3, 4, 9 et 21.

- L'actualité financière de la crise des dettes souveraines nous rappelle la situation dans laquelle les Caisses d'Épargne étaient plongées lors de la précédente crise financière de 2008. Combien a-t-on dû déboursier pour faire face aux errements du « fils prodigue », Charles Milhaud et rétablir la confiance des épargnants vis-à-vis de l'écureuil ? Si nous y avons financièrement survécu, nous y avons laissé notre indépendance puisque les Caisses d'Épargne se sont mariées, en urgence, avec les Banques Populaires.
- En conséquence la CELR a immobilisé plus de la moitié de ses 600 millions de ses fonds propres auprès de la seule BPCE. Les dividendes perçus en 2010, 8 millions, font ressortir un rendement de 1,33%. On est loin du placement du siècle !
- Suite à la loi de 99, nos sociétaires ont souscrit aux premières parts sociales. Le bénéficiaire des fruits de cette vente fut-il le réseau des Caisses d'Épargne ? Ainsi avant le placement du siècle, nous avons subi, en toute légalité, le hold-up du siècle. En effet, c'est le Trésor Public qui a ponctionné ces quelques milliards de francs.

Parmi ces quelques exemples, pensez-vous que la CELR a fait preuve d'originalité ? Et bien non. Elle a conduit, pour l'essentiel, la même politique que les autres acteurs du monde bancaire.

Par contre, là où nos dirigeants ont fait preuve d'originalité, c'est avec la constitution d'un pôle immobilier.

Diversifier notre activité au-delà du traditionnel marché de la banque de détail, pourquoi pas.

Ainsi durant les années 90, la CELR organise son pôle immobilier à partir du rachat d'entreprises spécialisées sur ce marché. Rachats volontaires ou... contraints suite à divers contentieux. Ces montages ont été réalisés, en général, au prix fort.

Lorsqu'au début des années 2000, le capitaine du navire est débarqué, le nouveau timonier casse l'outil... et le revend à vil prix !

Acheter cher et revendre bon marché n'est pas la meilleure façon de s'enrichir.

Le problème se « corse » lorsqu'on reproduit la même stratégie « maladroite » non pas à l'échelle régionale, mais au plan national, voire international.

Investissement en haut de la courbe des prix, revente à la baisse... et naturellement la CELR qui représente environ 4% des caisses d'épargne et donc 2% de BPCE, a payé sa quote-part de l'ardoise !

La CELR est donc passée deux fois à la caisse et a contredit le vieux dicton : *« un homme averti en vaut deux »* ?

Inutile de rappeler que la CELR a financé et a participé à la création d'un outil informatique original... qui n'a pas été maintenu.

Bien sûr nul n'est infallible et nos dirigeants successifs, tant régionaux que nationaux ont pu commettre des erreurs. Mais ce sont les clients et les salariés qui ont payé la note !



## La CELR a 20 ans

### Le capitaine et les icebergs (2)

*Ce n'est pas pour autant qu'un capitaine qui dirige son navire doit le fracasser systématiquement sur les obstacles qui se dressent sur sa route ! Certains savent les éviter. Par hasard, chance et même parfois par ... compétence et talent.*

1°) Premier capitaine désigné en 1991 pour piloter la CELR : **Jean Michel Maigne**. Brillant sujet, il dirige la Société Régionale de Financement (SOREFI), embryon de la future caisse régionale. Il est donc, tout naturellement chargé de mettre en place la future entité. Dans son entourage proche, on l'aide à se prendre les pieds dans le tapis... *Première originalité pour la CELR, ce n'est pas l'architecte initial qui construit la maison.*

2°) Deuxième capitaine : **Dominique Renucci**. De 1991 à l'an 2000, cet énarque organise la maison, réalise la fusion en centralisant les activités sur Montpellier. La CELR se lance dans la construction d'un outil informatique novateur (Osiris), diversifie ses sources de PNB en se lançant dans la promotion immobilière et se positionne, déjà, sur le marché des entreprises (rachat de la Société de Développement Régional, la SODLER). Parallèlement, il se construit une solide inimitié avec le patron de la caisse voisine, Charles Milhaud. Manque de chance pour lui, c'est l'étonnant, pour ne pas dire intrigant, Charles Milhaud qui prend les rênes de la nouvelle structure centrale, la CNCE. Dominique Renucci n'est pas reconduit dans ses fonctions. Il lui est officiellement reproché d'avoir négligé la banque de détail et d'être trop proche du personnel ! *Deuxième originalité : le dirigeant version années 90, n'est pas reconduit pour les années 2000.*

3°) Troisième capitaine : **Georges Cara**. Ce polytechnicien a connu une carrière sans histoire. Nommé à Montpellier en septembre 2000, il réussit, en quelques mois, l'exploit de se mettre quasiment tout le monde à dos. Deux grèves très largement suivies par le personnel ne suffisant pas à faire douter le COS, il faut que la CFDT démontre la légèreté de Georges Cara dans la gestion des dossiers immobiliers pour que le Président du COS de l'époque, Henri Archimbaud, se décide, courageusement, à arrêter les frais et à débarquer Georges Cara.

*Notez qu'à l'époque les représentants élus par le personnel n'allaient pas au COS uniquement pour faire des déclarations d'ordre général sur la bourgeoisie et son goût des voyages coûteux dans la capitale !*

*Troisième originalité : le COS d'une Caisse Régionale retire sa confiance au Président du Directoire.*

Georges Cara a été reçu au concours de polytechnique dans les années 60 et a accompli une carrière honorable de haut fonctionnaire... Mais en ce début des années 2000, il n'est plus en état physique de diriger une entreprise.

Le Président de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, Charles Milhaud, n'accepte pas cette évidence : au contraire, il soutient *mordicus* son poulain et met le COS de la CELR sous tutelle !

*Quatrième originalité : Le COS d'une caisse régionale doit obéir sans discuter aux ordres de la Caisse Nationale. La CELR sert de cobaye en rédigeant la Règle d'Or : « en aucun cas, on ne doit désobéir à la tête de réseau ! ».*

C'est à l'automne 2002 qu'arrive l'actuel dirigeant de la CELR, **Jean Marc Carceles**.

Il hérite d'une situation compliquée : mise sous tutelle, banque de détail négligée (selon les dires de Paris), pertes non négligeables dans l'immobilier... Et contrairement à ses prédécesseurs, il n'est pas issu de la caste des intouchables que sont les énarques et les polytechniciens. Qui aurait alors misé un kopeck sur lui ?

Plus largement qui peut croire en la survie de la CELR alors qu'une deuxième vague de fusion survient. La mode est alors à la course à la fameuse taille critique : « *too big, to fail...* »

Certains se laissent convaincre par cette mode, et une dizaine de grandes villes voient disparaître leurs sièges de Caisse d'Épargne avec les emplois qui vont avec (Rennes, Reims, Grenoble, Poitiers, Nancy, Valenciennes, Limoges, Caen, Besançon, Tours...)! En CELR, certains se voient déjà déménager du côté de Toulouse ou de Marseille.

Pour survivre, dans ce monde sans pitié\*, il faut se faire discret, ne pas faire preuve d'originalité et surtout sortir un coefficient d'exploitation présentable ! Comment diminuer rapidement les charges de la CELR ?

Après des mois de palabres, la CFDT signe, seule, un accord qui incite les salariés les plus anciens à profiter volontairement d'une retraite anticipée.

Bien sûr, personne ne peut dire, quel aurait été le scénario si nos détracteurs de l'époque nous avaient convaincu de ne pas signer. A la CFDT, nous restons persuadés que l'espérance de survie de la CELR aurait été très limitée.

Depuis tous ces événements, beaucoup d'entre vous ont été embauchés, promus et c'est très bien ainsi. La section CFDT de la CELR a la prétention de penser qu'elle a pu jouer un rôle positif dans cette histoire.

**C'est notre passé et notre expérience qui doivent éclairer le chemin vers l'inconnu de notre avenir.**

Ne l'oubliez pas lorsque vous choisissez de voter, de soutenir, d'adhérer, ou de ne pas adhérer à telle ou telle organisation syndicale. Votre choix individuel engage l'avenir collectif !

\*Jeu de mot ?